



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul

Question écrite n° 14904

Texte de la question

Mme Marietta Karamanli attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants, sur l'évolution de la valeur du point de pension militaire d'invalidité. Son évolution suit l'indice d'ensemble des traitements bruts de la fonction publique de l'État, tel qu'il est défini par l'Institut national de la statistique et des études économiques sans, il est vrai, tenir compte du régime indemnitaire des agents et de l'évolution en montant de celui-ci. Elle lui demande quelle a été l'évolution en montant et valeur (euros courants et euros courants) des pensions militaires d'invalidité entre 2007 et 2011. Elle lui demande quelles sont ses intentions quant à la revalorisation qui pourrait être réalisée dans un contexte de finances publiques et sociales, il est vrai, contraint.

Données clés

Auteur : [Mme Marietta Karamanli](#)

Circonscription : Sarthe (2^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14904

Rubrique : Pensions militaires d'invalidité

Ministère interrogé : Anciens combattants

Ministère attributaire : Armées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er janvier 2013](#), page 23

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)